

## **EXPE SERIES – CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. GENERALITES**

Le mot « L'Événement » désignera indifféremment chacun des événements EXPE SERIE. L'Événement est organisé par la société Denali Group, ci-après « La Société », ayant son siège social au 320 chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre et immatriculée au numéro d'entreprise 0568483544. Tout participant prenant part à l'Événement, déclare en connaître et accepter les présentes CGV (conditions générales de vente). Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions. La seule autorité compétente pour l'application des présentes CGV est l'organisateur.

### **2. ORGANISATION**

Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les lieux traversés (respect de l'environnement, du code de la route, etc.). Le non-respect de cette clause dégage toute responsabilité de l'organisation et entraîne l'application des lois en vigueur. Toutes les informations relatives à l'Événement et son parcours sont disponibles sur le site [www.expe-series.com](http://www.expe-series.com). Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier. Toute personne de l'encadrement peut à tout moment arrêter un participant pour des raisons de sécurité. Le non-respect des consignes données par les personnes de l'encadrement dégage toute responsabilité de l'organisation.

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

En s'inscrivant à l'Événement, les participants déclarent être dans un état de santé leur permettant de participer à ces différents efforts physiques, et d'effectuer un effort relativement intense pendant une longue durée. L'âge minimum requis pour participer est de 18 ans : pour des raisons de sécurité et d'assurances, aucune exception ne sera faite sur ce point. En s'inscrivant à l'Événement, chaque participant est conscient des risques et du caractère difficile d'une telle activité physique. Le participant décide donc, volontairement en fonction de ses capacités et en pleine conscience des risques existants, de prendre part ou non à l'épreuve.

### **4. INSCRIPTION**

Les organisateurs considèrent ainsi que tout participant qui prend part à l'Événement accepte le règlement et les CGV ci-énoncées. Les engagements s'effectuent par Internet. Le règlement des droits s'effectuera uniquement par carte bancaire. La confirmation de votre inscription se fera par email (pour toute inscription effectuée au moins 48h avant la date de l'Événement) et pourra également être disponible sur le site [www.expe-series.com](http://www.expe-series.com).

### **5. DROIT DE PARTICIPATION/CHANGEMENT/REMBOURSEMENT :**

Le paiement se fait en ligne lors de l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué. Il est toutefois possible pour un participant de transférer son inscription à une

autre personne. Pour ce faire, contactez les organisateurs à l'adresse [info@expe-series.com](mailto:info@expe-series.com).

## 6. DROIT DE RÉTRACTATION

L'inscription à l'Événement relève des services visés à Article L.121-21-8 du Code de la consommation, qui exclut le droit de rétractation aux activités de loisirs. En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

## 7. RESPONSABILITE

Par son engagement, chaque participant marque son accord sur le règlement de l'événement et sur le strict respect du code de la route. Il prend acte que la circulation automobile ne sera pas interrompue sur le parcours. En cas d'infraction de sa part, il reconnaît être tenu pour seul responsable des accidents et dommages survenus de son fait ou dont il serait victime. Chaque participant se déclare être en bonne santé et apte à l'accomplissement des efforts physiques nécessaires à l'Événement. Le participant assume tous les risques liés à sa participation, y compris, mais sans s'y limiter, les accidents, les glissades, les chutes, hydrocution, les actes négligents d'autres participants ou les conditions météorologiques.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité, notamment dans les cas suivants :

- Les accidents survenant aux personnes (présentes sur les lieux) autres que les organisateurs, le personnel et les bénévoles/signaleurs.
- Tout vol, perte ou détérioration de biens appartenant aux participants et aux personnes présentes sur l'événement, même si ce matériel a été stocké dans les infrastructures de l'organisation. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Tout participant reste donc responsable de lui-même et des personnes/choses qu'il a sous sa garde (art. 1240 et suivants du Code civil).

## 8. ASSURANCES

Assurance responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance individuelle accident : Tous les participants à l'Événement peuvent souscrire dès à présent lors de l'inscription, par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais recommandée. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'événement.

Assurance dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce

même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

En cas d'accident engageant sa responsabilité, il reconnaît qu'il en sera l'unique répondant et qu'il a, le cas échéant, souscrit une assurance « responsabilité civile familiale » visant à l'assurer pour les dommages qu'il pourrait causer aux tiers. Chaque participant déclare connaître les garanties dont il bénéficie via sa propre assurance et/ou mutuelle.

## **9. FORCE MAJEURE**

La Société ne peut être tenue pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants : 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique de la Société ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces événements ne peut raisonnablement pas être directement imputée à la Société et qu'il n'est pas démontré que la Société a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements, 2) les catastrophes naturelles, 3) les incendies, 4) les intempéries, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend la Société, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de la Société.

Le Client reconnaît que La Société ne sera pas tenue de lui rembourser la somme stipulée sur la Facture ni lui verser une quelconque indemnité du fait de l'interruption ou de l'annulation totale de l'Événement et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de La Société aux fins d'obtenir des dommages-intérêts pour ces motifs.

## **10. PROTECTION DES DONNÉES & DROIT A L'IMAGE**

La Société utilise principalement le courrier électronique pour communiquer avec les participants. Vous acceptez de recevoir des informations par e-mail concernant l'événement et également dans le cadre de la promotion et de la commercialisation d'autres événements organisés par La Société /ou la promotion d'autres biens et services de tiers soigneusement sélectionnés. Si vous ne souhaitez pas que La Société ou ses partenaires événementiels utilisent votre adresse e-mail à d'autres fins que la fourniture d'informations relatives à l'événement, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse [info@expe-series.com](mailto:info@expe-series.com).

Vous autorisez La Société à stocker vos informations personnelles et à les partager avec ses partenaires événementiels, dans chaque cas en relation avec l'organisation, la mise en scène et l'administration de l'événement et/ou la promotion d'autres biens et services auprès de tiers soigneusement sélectionnés. Les renseignements médicaux ne seront utilisés que pour vous prodiguer une assistance médicale lors de l'événement. Par sa participation à l'événement, le participant déclare être d'accord que sa photo et son image, imprimée, en ligne, sur film ou sur vidéo etc., soit

éventuellement utilisée à usages promotionnels part et pour La Société sans réclamer une rémunération.

## **11. CNIL**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisateur et les partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par mail à l'adresse suivante : [info@expe-series.com](mailto:info@expe-series.com). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## **12. Médiation**

Pour les litiges suite à un achat de services en ligne et qui ne trouveraient pas de résolution directement avec l'organisateur, le Participant peut soumettre sa demande à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>.